



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 5 septembre 2019, à 20h00

Présidence : Mme Ariane Gétaz
Présents : 35 sur 45 membres
Excusés : Mmes et MM B. Briand, A. Carnal, J.-J. Fasel, R. Gagneux, O. Hog, F. Péry-Meylan, M.-J. Python Chaignat, C. Renaud, P.-A. Rotzetta et G.-A. Suter.

1. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale.

Madame Ursula Combe est assermentée nouvelle conseillère communale suite à la démission de M. Jean-François Dolt.

2. Communications de la Présidente.

Le Conseil communal va adresser une résolution au Conseil d'Etat et au Grand Conseil vaudois sur les difficultés financières que subit notre commune suite à la politique financière de l'Etat de Vaud.

3. PV de la séance du 27 juin 2019.

Le PV tel qu'amendé est accepté à par 30 oui et 4 abstentions.

4. Préavis municipal N° 20/2019 et son complément : Demande d'un crédit de CHF 720'000.- pour l'aménagement d'un parking sur la partie inférieure de la parcelle 675 et d'une aire tout temps sur la partie supérieure. Rapports de la Commission des finances, de la Commission ad-hoc et vote.

Le préavis municipal N° 20/2019 et son complément tel qu'amendés ont été acceptés par 21 oui, 10 non et 3 abstentions.

Le Conseil communal accorde un crédit de CHF 356'889 à la Municipalité, ce crédit sera amorti sur 15 ans sur le compte « parc et cimetière » No 440 3310.

5. Communication des délégués aux associations.

Pas de communication.

6. Communications de la Municipalité.

La Commune participe à l'action de La nuit est belle dans la nuit du 26 au 27 septembre. L'éclairage public sera éteint sauf pour éclairer les passages-piétons. Dès cette date, l'éclairage de 3 tronçons, à savoir, Mollenson, le site des Curtils et la route de Bassins, sera éteint de minuit à 5h00 du dimanche au jeudi, et de 2h00 à 5h00 les vendredis et samedis pour le retour du bus nocturne.

Suite au message dans le dernier tout ménage, 22 personnes se sont inscrites pour recevoir Le Vauli.

7. Divers et propositions individuelles.

Le rallye cycliste aura lieu le dimanche 8 septembre.

La restriction d'eau est toujours en cours.

Un rendez-vous est prévu avec le voyer pour étudier la possibilité de limitation à 30 km/h dans le village.

Les élections fédérales auront lieu le 20 octobre.

Le Vaud, le 5 septembre 2019

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente



Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de **5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).